



Paris, le 31 janvier 2024

Communiqué de presse

Cette première victoire à l'Assemblée nationale ne fait que renforcer l'engagement de l'Association Antoine Alléno pour faire adopter cette loi au Sénat

C'est avec une immense satisfaction et beaucoup d'émotion que tous les membres de l'Association Antoine Alléno ont assisté au premier vote qui consacre aujourd'hui la création de l'infraction d'homicide routier.

Cette proposition de loi, qui a été votée à une large majorité par les députés de l'Assemblée nationale, constitue une première étape primordiale pour renforcer la sécurité de nos enfants sur les routes.

Cette première victoire ne fait que renforcer l'engagement de l'Association Antoine Alléno pour faire adopter cette loi dans les plus brefs délais au Sénat.

C'est avec une détermination sans faille que l'Association suivra avec la plus grande acuité l'ensemble des débats qui suivront au Sénat, et qui aboutiront au vote définitif de cette proposition de loi pour éviter tant de morts sur nos routes.

L'Association Antoine Alléno tient à remercier et saluer le travail des autres associations de victimes qui œuvrent depuis tant d'années pour faire aboutir cette proposition de loi.

Contacts presse :

Stéphanie PRUNIER

+33 6 10 51 74 20

Bérangère ROGET

+33 6 58 91 91 38

Naïri KHEMTEMOURIAN

+33 7 72 72 34 12